

**Département des
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 2 Décembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-François, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MARY Bernard, DARNER Marie, CAMPS Claude, COLMENERO Carole, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, BEZAULT Alexandre, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, Monique MORELL, GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2020/08/04: Modification du Tableau des Effectifs

Matière : **Ressources Humaines**

Rapporteur : Mme le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. C'est au conseil municipal qu'il appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de renforcer les services administratifs et notamment les services à la population (émission des titres sécurisés, accueil, état civil,) il vous est proposé les modifications suivantes :

1- Augmentation du temps de travail d'un agent à temps non complet

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TEMPS COMPLET afin d'augmenter le temps de travail d'un agent actuellement à 24 heures. Le comité technique a donné un avis favorable dans sa séance du 16 septembre 2020.

2 – Changement de filière d'un agent puis augmentation de son temps de travail

Actuellement un adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupe le poste administratif à la bibliothèque à 28 heures par semaine et effectue des heures complémentaires à l'accueil de la mairie.

Cet agent occupant des tâches administratives, il convient :

- de l'intégrer dans la bonne filière par la création d'un poste d'adjoint administratif principal à 28 /35^{ème}
- une fois cette régularisation effectuée, d'augmenter son temps de travail par la création d'un poste d'adjoint administratif principal à 35 /35^{ème}.

Ce dossier a été soumis au comité technique le 2 décembre dernier et a fait l'objet d'un avis favorable.

Les postes précédemment occupés par les agents seront supprimés après leur nomination.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 34,

Vu les avis favorables du Comité Technique du 16 septembre 2020 et 02 décembre 2020.

2020/08/04: Modification du Tableau des Effectifs page 2/2

Article 1 : AUTORISE la création des postes suivants :

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE	Motif
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet à 35/35ème	2	Passage à temps complet de deux agents
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet à 28/35ème	1	Intégration d'un agent au sein de la filière administrative

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Vote

Pour : 29
Contre
Abstention :

Pour extrait certifié conforme
Mme le Maire

Laurence AUSINA

Pièces annexes : Tableau des Effectifs

PUBLIÉ LE...1.1.DEC..2020

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		TOTAL
EMPLOIS		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur général des services	A	1			1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		16	3		19	12	0	12
Attaché territorial	A	1			1	0	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1			1	0	0	0
Rédacteur	B	2			2	2	0	2
Adjoint Administratif	C	5	1		6	6	0	6
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	2			2	1	0	1
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	5	2		7	3	0	3
FILIERE TECHNIQUE		49	9		58	57	0	57
Adjoint technique	C	10	5		15	15	0	15
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0		2	1	0	1
Ajoint technique principal de 2ème classe	C	31	4		35	35	0	35
Agent de maîtrise	C	1	0		1	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	4	0		4	4	0	4
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0		1	1	0	1
FILIERE SOCIALE		2	0		2	2	0	2
Atsem principal de 1ère classe	C	2	0		2	2	0	2
FILIERE ANIMATION		13	3		16	11	0	11
Adjoint d'animation	C	6	2		8	4	0	4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5	1		6	5	0	6
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0		1	1	0	1
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0		1	1	0	1
FILIERE POLICE		5	0		5	4	0	4
Brigadier chef principal	C	5	0		5	4	0	4
TOTAL GENERAL		86	15		101	87	0	87

Fait à Bortas
le Maire
Lawrence Aussin